ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 51194

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, concernant la cinémathèque française, de réduire les coûts de stockage des collections en examinant les mutualisations possibles avec les archives françaises du film. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication encourage évidemment la Cinémathèque française à réduire au maximum ses coûts de stockage des collections. Il convient toutefois de noter qu'un effort considérable de rationalisation a déjà été réalisé depuis 2010 par l'opérateur, se traduisant par une baisse significative des coûts de stockage au m². Plus globalement, ainsi que le souligne la Cour des comptes, la question du stockage des collections constitue un enjeu essentiel pour la Cinémathèque française, du fait notamment de leur perpétuel enrichissement. Sur ce point, suite à l'ajournement du projet d'un grand centre de réserves à Cergy, les services du ministère étudient l'ensemble des options envisageables afin d'assurer la sauvegarde durable des collections de l'opérateur. Le stockage des collections de la Cinémathèque française est aujourd'hui séparé en deux. Les films sont quasi intégralement rassemblés dans le Fort de St-Cyr, dont les espaces sont mis gracieusement à disposition par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Ces lieux sont aujourd'hui saturés et ne présentent pas de bonnes conditions de conservation, les bâtiments n'étant pas adaptés. Les autres collections, dites non-film et dont une grande part appartient au CNC, sont conservées dans des locaux loués à des opérateurs privés. La Cinémathèque française a régulièrement négocié les tarifs de cette location, afin d'en garder la maîtrise. Ainsi, depuis 2004, le prix au m² est resté relativement stable. Cependant les surfaces nécessaires ont évidemment nettement augmenté au fil de l'enrichissement des collections, et ce budget pèse de façon importante sur les comptes de la Cinémathèque française. Une réflexion a été engagée par le ministère de la culture et de la communication sur l'évolution du site de St Cyr, dont le potentiel pourrait, moyennant travaux, être significativement accru. Un projet de schéma directeur est actuellement en cours, associant étroitement la Cinémathèque française ainsi que le CNC. Ce schéma a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles ce lieu, occupé par d'autres institutions patrimoniales ou administratives publiques, pourrait devenir un véritable centre de conservation patrimonial, permettant d'envisager l'avenir de la conservation des collections de la Cinémathèque française, comme celles du CNC, de façon sereine.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51194
Rubrique : Arts et spectacles

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE51194

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2014, page 1960
Réponse publiée au JO le : 30 décembre 2014, page 10827